

Le Cheminot de France

Organe du Syndicat Professionnel des Cheminots de France

Rédaction et Administration :
5, Rue Cadet, PARIS (9^e)

Téléphone :
CENTRAL 73-04

Recommandations importantes

Membres du Bureau de Section P.-O. :

OUDIN (*Président*), 49, rue du Docteur Fournier, Tours ;

RIVIÈRE (*Secrétaire*), 3, Place de la Gare Athis-Mons. Toute la correspondance administrative doit lui être adressée.

SCLAFER, (*Trésorier*), 29, rue de Paris, Ablon. Qui recevra toute la correspondance concernant la comptabilité, les demandes de timbres, et les versements.

S'adresser également à M. SCLAFER, pour ce qui concerne l'actionnariat P.O.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Ainsi que nous l'avons annoncé une Assemblée Générale extraordinaire se réunira le dimanche 5 Octobre prochain, au siège social 5, rue Cadet à 13 h., 1/2, en vue de l'adoption des textes nouveaux des statuts tels qu'ils résultent des votes émis à l'Assemblée Générale ordinaire du 22 juin dernier.

JOURNAL

Nous rappelons à nos amis qui nous envoient des notes pour le *Cheminot de France*, qu'il convient de n'écrire que sur un seul côté de la feuille.

Nous serions heureux d'en voir prendre bonne note par tous les camarades.

LETTRES

Pour faciliter la tâche des secrétaires et éviter des pertes de temps en recherches, nous prions tous nos correspondants de vouloir bien, chaque fois, faire suivre leur signature de leur nom, lisiblement écrit et de leur adresse complète.

ACTION et PROPAGANDE

Ils sont encore nombreux ceux qui n'approuvent pas le programme révolutionnaire de la C. G. T. et qui, cependant, en donnant leur adhésion aux syndicats qui y sont affiliés, lui apportent leur concours financier par la cotisation qu'ils versent, et leur appui moral par leur collaboration à la propagande des idées subversives que leur conscience réprouve.

Quelle raison peuvent-ils donc donner pour excuser cette conduite regrettable : soutenir de leurs deniers un mouvement qui vise surtout à ruiner par la base tout ce qui fait la force d'une nation : la propriété individuelle, la famille, le sentiment national.

Ils n'en ont aucune, ou plutôt ils n'en ont qu'une seule qui mérite d'être mise en lumière : la peur ; ils se sont enrôlés dans l'organisation de la C. G. T., sans doute parce qu'il y a quelques années, — et il faut le reconnaître en toute sincérité, — il n'y avait, à ce moment-là, une organisation susceptible d'apporter à leur situation, assez misérable de cheminots, une amélioration matérielle qui leur assurât, ainsi qu'à leur famille, « le minimum de bien-être nécessaire à l'exercice de la vertu ».

Mais la peur d'être traqués, jusque dans le travail, par les chevaliers de la « machine à bosseler ou de la chaussette à clous », ne fut sans doute pas étrangère à la recrudescence d'adhésions qui furent données à la C. G. T.

Beaucoup d'ouvriers se sont donc enrôlés, par peur de représailles et à contre-cœur sans doute, sous la bannière du syndicalisme anarchiste et révolutionnaire ; et par peur encore, ils n'osent pas réprover publiquement les moyens d'action qu'on leur présente, en retirant une collaboration qu'ils ont cru devoir apporter tandis qu'on leur assurait que leur adhésion aux syndicats ne les engageait pas au-delà des revendications d'ordre corporatif et professionnel.

L'incessante lutte de classes, — qui est la pierre angulaire du mouvement, plus révolutionnaire que vraiment syndical, dans lequel la C. G. T. veut conduire la masse des ouvriers français conscients de leurs droits, mais qui veulent aussi, avec le bien-être dans la famille et la paix dans la société, relever par une production intensive et raisonnable, les ruines que l'impérialisme allemand a accumulées dans notre pays et que le bolchevisme naissant voudrait encore augmenter par des grèves périodiques, — cette lutte de classes doit rencontrer en nous des adversai-

res résolus, car nous ne voulons pas que la classe ouvrière se laisse prendre aux mirages trompeurs des idées stériles de ceux qui auraient peut-être quelque intérêt à ce que la France ne soit comme avant la grande tourmente, et quoi qu'en puisse penser certains esprits sceptiques et gouailleurs, le pays de la justice et de la liberté.

Aujourd'hui, le S. P. C. F. offre à tous ces camarades qui se sont fourvoyés dans l'orange de la Révolution, le moyen de reprendre leur liberté ; c'est à nous, militants vaincus du syndicalisme vraiment professionnel, qu'il appartient de dessiller les yeux de ceux qui se sont engagés dans cette voie néfaste. Nous devons, sans nous lasser, faire preuve d'une activité infatigable pour les aider à se libérer du joug anarchiste et révolutionnaire.

Pour cela, nous n'aurons qu'à leur indiquer clairement où est leur devoir, et leur conscience leur rappellera qu'ils doivent soutenir les idées d'ordre et de liberté. Cela ne se fera pas sans subir quelques assauts fureux de la part de ceux qui verront une proie facile leur échapper : ils ne manqueront même pas, soyez-en sûrs, au lieu d'une sérieuse augmentation d'idées, d'essayer de nous faire passer pour des jaunes à la solde du patronat ; mais nous repousserons dédaigneusement ces injures, car l'insulte n'est qu'un signe de faiblesse et non pas une force.

Nous continuerons à être les champions ardents du vrai syndicalisme, simplement professionnel et hostile à toute ingérence politique d'où qu'elle vienne, et c'est bien parce qu'en nous en faisant les propagandistes acharnés, nous aurons été injuriés et bafoués, que nous l'aimerons encore davantage.

GAËTAN GUILLAUME,
du groupe d'Epernay.

P.-S. — Pour combattre les idées que nous exposons par voie d'affiches, soit en ville, soit à la porte des ateliers, certains cheminots trouvent très élégant de les couvrir de boue ou de crachats.

Voici la seule réplique que nous ferons à ce geste peu intelligent : nous respecterons, même sans être assurés de la réciprocité, les affiches et les idées de ceux qui ne pensent pas comme nous.

Est-il besoin d'ajouter que ces individus, qui ne comprennent la liberté d'opinions que pour eux seulement, ne font pas partie du S. P. C. F. ?

G. G.

LA CRISE DES TRANSPORTS

Il sévit actuellement dans le service des chemins de fer, une crise qui affecte très sérieusement la vie économique du pays et qui, si elle devait se prolonger, aurait pour conséquences fatales d'aliéner aux cheminots la sympathie du public qui, trop souvent mal informé, tend à imputer au personnel d'exécution toutes les imperfections du service dont il souvre.

Nous sommes bien obligés de convenir que depuis quelque temps, les sujets de mécontentement sont justifiés : les trains de voyageurs arrivent à destination avec des retards considérables qui jettent des perturbations très fâcheuses dans toutes les branches de l'activité nationale et d'une façon plus sensible dans cette partie si importante du trafic postal.

Mais où le mal a des répercussions beaucoup plus étendues, c'est dans la marche déficiente des trains de marchandises et surtout des denrées. Pour ces dernières, par ces temps de chaleur que nous venons de traverser, les retards ont des effets absolument désastreux, car ils ont pour conséquence de rendre inutilisables des quantités très importantes de denrées de première nécessité, qui, jetées sur le marché, auraient pu contribuer, sinon à faire baisser le prix exorbitant du coût de la vie, mais au moins à enrayer sa course ascensionnelle, car, ne nous le dissimulons pas, toute dépréciation, toute avarie ou perte de marchandise cause au commerçant un préjudice direct dont il se rattrape sur le dos du consommateur.

Ces désheurements ont des causes multiples qu'il serait trop long d'exposer en détail dans un article de notre journal ; le sens et la portée en diffèrent d'ailleurs suivant la qualité de ceux qui les interprètent : Les compagnies les attribuent, en général, à la pénurie de personnel ou de matériel, à la mauvaise qualité du combustible ou encore aux difficultés résultant de l'application de la loi de 8 heures.

Un autre son de cloche nous est donné par certains novateurs qui ne veulent y voir que l'incurie des Compagnies et proclament bien haut qu'il suffit de déposséder les dirigeants actuels pour faire tout rentrer dans l'ordre.

Le public, plus simpliste, lui, en rejette toute la responsabilité sur le manque de conscience professionnelle et les gros mots de sabotages, grève perlée, j'enfouissement général sont la monnaie courante de la clientèle des chemins de fer.

A mon avis, il serait injuste d'imputer uniquement à l'une de ces causes la totalité de gâchis que nous déplorons et je me propose, dans un prochain article d'étudier la question à mon point de vue et d'indiquer les remèdes à y apporter, mais dès aujourd'hui je voudrais bien faire comprendre à nos camarades combien nous sommes tous intéressés à la bonne marche du service vital des chemins de fer, notre amour-propre personnel, la considération du public (qui est notre clientèle) notre intérêt matériel sont autant de raisons qui nous incitent à apporter, chacun dans notre sphère notre bonne volonté et notre intelligente initiative au bon fonctionnement de notre « maison ».

Les cheminots du S. P. C. F., en particulier, auront à cœur d'apporter dans l'accomplissement de leur tâche professionnelle la même conscience et la même fermeté qu'ils déplacent dans la poursuite de l'amélioration de leurs situations corporatives. Pour nous *Droits et Devoirs* sont deux formules que nous ne savons pas séparer et autant nous sommes intransigeants sur la première, autant, dans no-

tre tâche journalière, nous saurons nous montrer des agents véritablement conscients — et, de cette façon, tout en travaillant pour la prospérité de notre réseau, nous aurons contribué à développer le bon renom de la corporation.

Sans reproches sur le terrain professionnel, nous aurons ainsi acquis une force nouvelle dont nous ne manquerons pas de nous prévaloir près de nos dirigeants pour obtenir les justes améliorations qui nous sont dues.

E.-G. PARIS-ETAT.

PAYE CHEMINOTE

Un APPEL !

Nous sommes encore aux premières heures de notre organisation syndicale, aux heures de luttes, d'efforts et de fatigues. Déjà des résultats appréciables ont été acquis, fruits des premiers mois de travaux et qu'il dépend de nous d'accroître. — A l'œuvre donc : il nous faut des apôtres comme il en a fallu au début de toutes les œuvres, il nous faut des dévouements dans le champ social qui manque d'ouvriers. Venez donc à nous, vous qui avez l'esprit de sacrifice et qui rêvez d'apostolat, vous qui ne savez comment vous dépenser : la plupart des œuvres disposent de valeurs morales dévouées, la nôtre est encore seule, pauvre, et souvent incomprise. L'heure est venue pour nous, de connaître la nécessité et la beauté de l'action sociale.

Le Cercle d'études où nous vous invitons est le foyer de lumière qui doit vous éclairer sur l'importance de la question dont il ne vous est pas permis de vous désintéresser. Là, vous serez initiée à la doctrine sociale que le Syndicat a adoptée, votre intelligence avide d'entendre la vérité et votre cœur désireux de justice sociale saisiront le rôle qui lui incombe, votre conscience professionnelle deviendra droite et ferme. — Il est nécessaire que vous connaissiez la part de chacune, — donc la vôtre, — pour que l'œuvre commune s'organise et produise un jour des fruits abondants. Rangez-vous résolument parmi l'élite qui assurera le succès et répondez à l'appel qui vous est adressé :

Venez, la moisson est immense.

N'objectez pas votre incapacité : le Cercle d'études vous aidera justement à acquérir le sens social qui vous fait défaut. La chose est nouvelle pour vous, soit, mais le moment vient où la femme doit être capable de discuter et de se défendre sur ce terrain avec compétence. Apprentie aujourd'hui, demain vous serez, à votre tour, l'éducatrice sociale de vos compagnies de travail. L'étude vous aura convaincue de la beauté de notre cause. La conscience plus éclairée vous aurez le courage de ne pas failir à vos obligations. Vous serez l'élite, à même de répandre la vérité, de convaincre et de décider les hésitantes, de dissiper l'ignorance et de réduire à néant les préventions.

Nous ne serons peut-être qu'une minorité, dites-vous, mais qu'importe, les apôtres n'étaient pas si nombreux quand ils partaient à la conquête du monde ! — Faisons chacune notre devoir social, accumulons en nous, d'abord, le bon grain de la vérité que nous sèmerons, ensuite, largement, en confiant à la Providence le soin de le faire germer.

Hâtez-vous de venir pour être la bonne semence de la moisson future.

L. C.

Pour tous renseignements sur les Cercles d'études et inscriptions, s'adresser à :

Mme Chanembeaud, 16, avenue Jeanne, Asnières, où à la Permanence féminine, 4, rue de Sèze, Paris, le mercredi soir de 18 h. 15 à 19 heures.

TRENTÉ ANS APRÈS

De l'*Ame Française* le très intéressant tableau suivant.

Les principes posés par la Conférence internationale du Travail, au mois d'avril dernier, ont été accueillis comme la charte des temps nouveaux. Un simple rapprochement — combien suggestif ! — avec le texte de l'Encyclique *Rerum Novarum* montre que ces principes reproduisent à peu près textuellement (mais avec un retard de trente ans) ceux que l'Eglise avait formulés dès 1891 par la voix de Léon XIII.

*Encyclique
« Rerum Novarum »
(16 mai 1891)*

*Principes
de la Conférence
internationale du Travail
(avril 1919)*

Les riches et les patrons ne doivent pas traiter l'ouvrier en esclave ; il est juste qu'ils respectent en lui la dignité de l'homme relevée encore par celle du chrétien... Cette dignité de l'homme, que Dieu lui-même traite « avec un grand respect », il n'est permis à personne de la violer impunément.

Le droit à l'existence des Sociétés privées leur a été octroyé par la nature elle-même ; et la société civile a été instituée pour protéger le droit naturel, non pour l'anéantir.

Ce que peut réaliser un homme valide et dans la force de l'âge, il ne serait pas équitable de le demander à une femme ou à un enfant... L'enfance en particulier, ne doit entrer à l'usine qu'après que l'âge aura développé suffisamment ses forces physiques.

Le droit d'association et de coalition est garanti aux employeurs et aux travailleurs pour toutes fins non contraires aux lois.

Aucun enfant ne sera admis au travail dans l'industrie ou le commerce avant l'âge de 14 ans, de manière à sauvegarder le développement de ses forces et de son instruction.

Entre 14 et 18 ans, les jeunes garçons et les jeunes filles ne pourront être employés qu'à un travail compatible avec leur développement physique et sous la condition que leur instruction professionnelle ou générale continue à être assurée.

Tout travailleur a droit à un salaire lui assurant un niveau de vie convenable en rapport avec la civilisation de son temps et de son pays.

Salaire égal, sans distinction de sexe, pour un travail égal en quantité et en qualité.

Pour tous les travailleurs, repos hebdomadaire, comprenant le dimanche ; en cas d'impossibilité, repos équivalent.

Parmi les principaux devoirs des patrons, il faut mettre au premier rang celui de donner à chacun le salaire qui lui convient...

Le salaire ne doit pas être insuffisant à faire subsister l'ouvrier sobre et honnête.

Le droit au repos de chaque jour ainsi que la cessation du travail du dimanche doivent être la condition expresse ou tacite de tout contrat passé entre patrons et ouvriers.

Le nombre d'heures d'une journée de travail ne doit pas excéder la mesure des forces des travailleurs, et les intervalles de repos devront être proportionnés à la nature du travail et à la santé de l'ouvrier, et réglés d'après les circonstances et les lieux.

Limitation des heures de travail dans l'industrie sur la base de huit heures par jour ou de quarante-huit heures par semaine, sauf exception pour les pays dans lesquels les conditions climatériques, le développement rudimentaire de l'organisation industrielle ou d'autres circonstances spéciales déterminent une différence notable dans le rendement du travail.

VIE SYNDICALE**Section de Réseau P. L. M.**

BESANÇON. — Nous avons appris avec plaisir la création d'une section de notre syndicat dans cette ville. C'est à l'impulsion du secrétariat social des œuvres de Franche-Comté que nous devons cette heureuse naissance. Nous espérons que c'est en grand nombre que les demandes parviendront à notre camarade H. Chatelain, 1 bis rue de la Viotte qui se met à l'entière disposition de tous pour les renseigner et les guider. Qu'il en soit ici châudemment remercier.

MARSEILLE. — Un groupe déjà important s'est fondé à Marseille.

L'élan est donné et nous ne doutons pas du succès dans ce centre.

Les groupes de St-Etienne, Avignon, Dijon continuent leurs efforts et enregistrent de nombreuses adhésions.

Les demandes de renseignements affluent de tous les points du réseau et nous font espérer des adhésions à bref délai.

SAINT-ETIENNE. — Le 30 août dernier le groupe de Saint-Etienne a tenu sa réunion mensuelle. La question du siège a été définitivement tranchée et ce dernier est établi 25, Rue Michelet, dans le local ordinaire de nos réunions. Une Commission de cinq membres a été nommée pour l'étude des revendications qui seront remises par nos adhérents et qui devront être présentées à nos administrations.

Le Président a fait un appel à tous en faveur du recrutement à poursuivre chacun dans notre rayon.

Les localités de Roanne, Firminy, St-Chamond, Rive de Gier et Givors où nos amis nous promettent de bons noyaux seront visitées par nos camarades du service des trains.

Merci à nos camarades de ce clairier qui ont bien voulu répondre à notre appel en venant à cette réunion et voudront bien après nous avoir remis leur adhésion personnelle, faire du recrutement dans leur centre.

Section de Réseau P. O.

Un groupe de cégétistes démissionnaires nous écrit de Nantes :

Le passé et l'avenir du Syndicalisme ouvrier

Ce n'est pas sans raison que le camarade Barbe a invité M. Bidegaray à sauver le syndicalisme professionnel du syndicalisme politique, la vérité est même qu'il faut sauver le syndicalisme tout court de la politique et de la pire des politiques. Le syndicalisme est en péril. Le syndicalisme est saboté et il ne paraît pas possible d'attendre de la C. G. T. un redressement durable. Ce syndicalisme là est empoisonné par le marxisme où lutte de classes, et ses guides sont impuissants à lui administrer le contrepoison. C'est ailleurs que rue Granges-aux-Belles que le syndicalisme sera sauvé.

Depuis 20 ans environ l'idée syndicaliste s'épuise en luttes stériles contre l'ensemble des groupes et des partis politiques sur les forces ouvrières réunies en syndicats. Elle a toujours été battue. Soumis d'abord aux influences du socialisme, elle était sur le point de se libérer des partis lorsque, en 1898, elle subit l'assaut des anarchistes qui tentaient de prendre la direction du mouvement syndical.

Pendant les deux années qui précédaient la guerre, le syndicalisme déjà révolutionnaire avait lié partie avec de nouveaux politiciens représentants qualifiés de la ploutocratie internationale, (certains sont à la Santé). Après 5 ans de guerre, c'est encore la politique ploutocratique qui l'emporte.

Quelle erreur de considérer les dirigeants de

la C. G. T. comme les meneurs de l'agitation révolutionnaire, erreur également de les croire débordés par leurs troupes ! La vérité est qu'un parti extérieur au monde ouvrier agite les masses confédérales. Qui dirige ce parti ? Longuet, Lénine, Bela-Kun. Au-dessus des agitations révolutionnaires, au-dessus de ceux qui se croient les annonciateurs de la révolution internationale, il y a les puissances qui agitent le monde pour en extraire l'or et établir leur domination.

Cherchez le but de l'agitation qui se produit en France et vous en trouverez les authentiques bénéficiaires. Soyez persuadés que dans le flot de vraie ou fausse monnaie qui alimente la propagande révolutionnaire dans le monde, l'or des marchands de Hambourg, est abondamment représenté.

Pour servir l'intérêt de l'ouvrier français qui vit sur la terre française, il faudrait que les chefs syndicalistes fissent une revendication nationale. Le peuvent-ils dans un mouvement qui est animé, par l'internationale antipode par définition du patriotisme et de l'intérêt national ? Sur quoi s'appuieraient-ils, alors que la plupart des esprits qui les écoutent sont gagnés au marxisme ? c'est là qu'il faut chercher la raison de l'impuissance de la C. G. T. à défendre l'intérêt de l'ouvrier français.

L'organisation cégétiste est-elle au moins vraiment démocratique ? Il est permis d'en douter lorsqu'on se reporte au dernier congrès socialiste. Qu'y voit-on en effet ? Que si une coalition ouvrière ne peut se faire avec les partis bourgeois on peut cependant parfaitement admettre dans cette coalition des millionnaires. On peut donc être millionnaire et ne pas être bourgeois si l'on sert les intérêts de la C. G. T. !

La vérité est que les intérêts permanents, durables sont toujours impuissants contre les appétits, contre les complicités et les violences souduoyées.

Il faut une autre institution que la C. G. T. pour faire vivre le syndicalisme ouvrier à l'abri des politiciens et des marchands. Le syndicalisme confédéral est engagé dans une voie sans issue ; c'est l'impasse au terme de laquelle il n'y a que la révolution, c'est-à-dire la décomposition du syndicalisme.

Le syndicalisme ouvrier retrouvera ses destinées le jour où dépassant l'idée de classe qui n'aboutit qu'à la soumission aux partis, il prendra sa place dans les cadres de la production nationale. Mais ce ne sera pas la C. G. T. et la devise maximum de salaire pour minimum de peine qui pourra remplir le programme.

Pour le cheminot, une institution nouvelle est créée, c'est le "Syndicat professionnel des cheminots de France" allons amis cheminots affiliiez-vous tous à ce syndicat. Faites voir que dans ce pays sublime le bon sens français finira par triompher. Que tous à ce début de la paix n'aient qu'un cœur et qu'une volonté comme au début de la guerre et nous vaincrons l'ennemi intérieur. Nous voulons tous une France forte, digne de tout son passé dans le monde. Nous ferons tout pour lui donner la première place.

Le groupe Nantes P. O.

Section de Réseau Est

Le Jeudi 4 septembre, M. le Dr Haury, de Paris, venait de passer la visite d'admission à la Compagnie d'un certain nombre de candidats, lorsqu'il sortit, vers 15 h. 20 de son cabinet et s'écria devant les malades qui depuis deux heures attendaient leur tour de consultation : « Je suis fatigué, je ne visite plus, vous reviendrez demain. »

Ces malades, une douzaine environ, stupéfaits et ahuris par la virulence de l'apostrophe n'élevèrent aucune protestation contre un pareil procédé. Seule, une jeune femme dit : « Que va-t-on dire au bureau que j'ai ainsi perdu deux heures inutilement. »

M. le Dr Haury paraît se faire une idée plutôt singulière sur son rôle de médecin. En toute sin-

cérité croit-il que la visite d'un malade pût, impunément, être toujours remise de 24 heures ?

Nous voudrions bien savoir si dans les contrats qu'ils ont passés avec la Compagnie les Médecins ont spécifié qu'ils ne donneraient, journallement, leur science qu'à un certain nombre de consultants ?

G. D.

P. S. — Dernièrement, un de nos amis ayant voulu se soumettre, ainsi que sa femme, à la circulaire conseillant la revaccination, subit toutes sortes d'aventures ; entre autres, un jour le chef infirmier était parti poser des ventouses en ville emportant la clef de l'armoire dans laquelle les tubes de vaccin étaient enfermés. L'histoire est plutôt drôle !

G. D.

Section de Réseau Etat

Le Bureau de la Section de Réseau a soumis à la Commission Sanitaire siégeant au Ministère des Travaux Publics, et à notre Direction, un projet de répartition des Groupes et d'Echelle des traitements.

Ce travail dû à la collaboration de plusieurs de nos camarades dont le dévouement à notre cause n'a d'égal que la modestie dont ils font preuve en désirant garder l'anonymat, est en tous points remarquable.

Il ne manquera pas d'intéresser très vivement non seulement nos camarades de l'Etat, mais encore tous nos camarades des autres Réseaux, puisqu'aussi bien il embrasse l'ensemble de la Corporation.

Nous en donnerons la publication "in extenso" dans le prochain numéro du "Cheminot de France".

Paris (Etat)

Le groupe Etat du S. P. C. F. a tenu sa réunion mensuelle le 22 août au siège du syndicat, 5, rue Cadet.

L'ordre du jour appelle d'abord la discussion de l'organisation d'un Comité de propagande. Les membres en seront désignés dans une prochaine réunion.

Un pressant appel est adressé à nos camarades receveurs pour qu'ils redoublent de vigilance dans les diverses parties de leurs fonctions : distribution du journal et recouvrement des cotisations. Conformément à l'article VII des statuts, les syndiqués en retard seront rayés des contrôles du syndicat.

Un de nos Camarades dépose un voeu à présenter à l'administration et tendant au relèvement du taux des heures supplémentaires imposées au personnel en dehors des heures réglementaires de travail, lequel taux ne devra jamais être inférieur à la rémunération horaire de la journée normale. On est stupéfait d'avoir à émettre pareil voeu, car il est inconcevable que l'administration n'ait pas, depuis longtemps, solutionné cette question dans un sens équitable.

Il n'y a pas d'exemple, en effet, de particuliers ou collectivités quelconques qui ne rétribuent le travail supplémentaire à un taux supérieur à celui du salaire horaire de la journée. Dans certaines corporations, cette rémunération dépasse de 25, 40 et jusqu'à 50 % le travail normal. Nous ne poussons pas aussi loin nos exigences, mais nous ne pouvons pas non plus admettre que l'administration continue de nous imposer des travaux supplémentaires à 50 et 60 % de rabais.

Si elle ne veut pas payer ces travaux extraordinaires à un taux rationnel, c'est à elle qu'il appartient de prendre les mesures pour les faire disparaître... mais, d'ici là !!!

Groupe de Rennes

Les bonnes nouvelles auxquelles nous a habitués ce groupe si vivant, ne cessent de nous arriver de Rennes.

Par le nombre de ses adhésions mensuelles, par la vigueur dont il témoigne tant dans ses protestations contre les abus des bureaux irresponsables, que dans ses plaidoyers en faveur de ses membres, il fait preuve d'une grande et louable activité.

Rennes vit — Rennes agit — Rennes progresse. Ces trois termes qui résument l'activité du groupe de Rennes sont tout un programme. Parce qu'un groupe vit effectivement, parce qu'il fait preuve d'une activité sans cesse en éveil le succès vient à lui.

Une fois de plus nous donnons à nos camarades du Réseau, le groupe de Rennes comme un exemple de ce que peut une volonté tenace jointe à un dévouement sans limites à la cause syndicale.

Et puis lorsque le succès sera venu récompenser leur effort, qu'ils suivent encore l'exemple de Rennes, où loin de s'endormir sur les lauriers de la victoire on cherche sans cesse à étendre les conquêtes réalisées.

De grands projets y sont à l'étude dont nous aurons l'occasion de reparler, Coopérative d'achats, caisse de prêts etc. Certains ont déjà reçu un commencement d'exécution.

Une fois de plus. Bravo les Rennais.

RAVITAILLEMENT Du sucre S. V. p.

(Suite)

Voici la lettre qu'à la date du 2 juillet, il adressait à M. le Président de la Commission de l'Economat :

« Paris, le 2 juillet 1919.
« Monsieur le Président de la Commission
de l'Economat,

« Le 21 écoulé, le Syndicat professionnel (section Etat), a eu l'honneur d'adresser à M. le Chef de l'Economat une protestation contre la façon par trop simpliste dont était réparti par les succursales de Paris le sucre mis à la disposition de l'Economat par le Service du Ravitaillement.

« Alors, en effet, que certains d'entre nous n'ont pu obtenir le mois d'avril qu'une faible partie du sucre auquel ils avaient droit (1/4 pour les uns, 1/5 et même 1/6 pour les autres), M. le Chef de l'Economat a cru devoir fixer uniformément à 0 k. 750 la quantité maximum de sucre qui pourrait être délivrée aux agents.

« Or, comme nous l'avions fait remarquer, cette mesure prise au nom de l'équité viole les droits des pères de famille qui composent pourtant la plus grosse clientèle de l'Economat. Cette mesure est d'ailleurs en contradiction avec celle prise jadis par la Commission de l'Econo-

mat pour la délivrance des denrées en général, et plus récemment en ce qui concerne la distribution du vin. Donc on nous avait reconnu un droit, pourquoi nous le conteste-t-on aujourd'hui ?

« Dans sa réponse que je vous communique ci-joint, le Chef de l'Economat invoque, en faveur de sa manière d'agir, l'équité et la justice.

« Or, nous maintenons qu'en donnant à un célibataire ou ménage sans enfants la même quantité de sucre allouée à un père de famille de quatre ou six enfants on viole et l'équité et la justice. Si le droit doit « être égal pour tous, adulte, mineur ou adolescent » pourquoi créer en faveur des premiers, en matière de ravitaillement, un privilège scandaleux. Les pères de famille n'auraient-ils d'autres droits que ceux de payer l'impôt de toute nature à commencer par celui du sang ?

« A la faveur de la guerre, on s'est enfin aperçu que les familles nombreuses constituaient et la richesse et la force du pays et qu'au lieu de les écraser comme on l'avait fait trop longtemps, il fallait les aider par tous les moyens possibles. Le Gouvernement, le Réseau sont entrés dans cette voie en accordant aux pères de famille des allocations leur permettant de vivre. L'Economat se devait de participer à ce mouvement en facilitant dans la mesure de ses moyens le ravitaillement de ceux qui, nous le disions tout à l'heure, constituent sa meilleure clientèle.

« Lorsque M. le Chef de l'Economat nous dit que la répartition actuelle a été appliquée par le Gouvernement et qu'en conséquence il serait mal placé à modifier cette mesure, il semble laisser croire que tous les agents du Réseau ont droit à une ration de 0 k. 750 de sucre. Or, il n'en est rien et il vous sera facile de vous en rendre compte.

« Alors, en effet, que la clientèle s'approvisionnant dans les succursales de Paris est de plus en plus clairsemée, au point qu'il n'est pas rare de voir quatre ou cinq employés attendre un client, ce client n'est pas toujours assuré de recevoir cette modeste ration de 750 grammes.

Où donc alors passe le sucre ? Le personnel subalterne de l'Economat posséderait-il sur la question des idées différentes de celles d'un chef et appliquerait-il, à son insu, un autre mode de répartition ?

Si cela est, nous tenons expressément à ce que cette faveur nous soit étendue, car nous n'admettons pas une reconstitution occulte des priviléges dont la suppression a été édictée par la déclaration des droits de l'Homme.

« Confiant dans votre esprit d'équité, le Syndicat Professionnel, et tout particulièrement les pères de famille qui en font partie, attend de vous la décision qui mettra fin à une injustice intolérable et, dans cet espoir, il vous prie d'agrérer, Monsieur le Président, ses bien sincères salutations.

« Pour le Syndicat Professionnel,
Le Secrétaire de la Section du Réseau Etat. »

A la suite de cette lettre notre Président a été reçu par M. le chef de l'Economat qui lui a ex-

primé ses regrets des termes dont on s'était servi dans la réponse à laquelle j'ai fait allusion plus haut : en même temps il a tenu à lui exposer les difficultés auxquelles avait à faire face l'Economat qui ne pouvait obtenir du Ravitaillement les quantités de sucre dont l'Economat avait besoin. Cette disette allait du reste prendre fin et au mois la situation serait revenue normale.

Près d'un mois s'est écoulé depuis que cette promesse nous fut faite. Et nous attendons toujours le sucre promis.

Puisque l'Economat est impuissant à se procurer le sucre que tous les épiciers reçoivent et sur lequel ils spéculent honteusement il ne nous reste plus qu'à nous adresser à M. le Ministre du Ravitaillement lui-même.

Ne soyez pas malade

Etre malade est toujours une situation pénible.

Pour les agents de certains réseaux, l'Est particulièrement, la souffrance occasionnée par la maladie est encore aggravée par l'idée toujours présente à l'esprit du patient qu'il commet une faute envers la Compagnie qu'il devra réparer péniairement.

La chose peut paraître bizarre, néanmoins elle existe.

Pour n'être pas resté en bonne santé, le cheminot est puni dans ses ressources ; la quantité de pain qu'il peut donner à ses enfants est réduite et plus sa maladie est longue plus la peine est sévère.

Si le Cheminot de l'Est a contracté, même pendant ou à cause du service, une maladie nécessitant une interruption de travail de plus d'un mois, dans le cours d'une année, il attire lui sur toutes les foudres de la Compagnie.

S'il est adhérent à la Caisse de Prévoyance de 1911, pendant les huit premiers jours de sa maladie il lui sera fait une retenue d'un quart de son salaire journalier ; une partie de son congé lui sera supprimée. En fin d'année, il verra sa gratification notablement diminuée ; à cela, rien à dire, la gratification n'étant que la récompense de services exceptionnels. De plus, l'agent qui, souvent, a accompli de nombreuses années de service sans arrêt pour maladie, voit son avancement retardé d'autant plus de mois qu'il a été malade. Cette mesure, inique et intolérable, est d'autant moins justifiée que dans la plupart des cas le travail incomptant aux malades est réparti et effectué par ses collègues, sans que ceux-ci reçoivent de rétribution supplémentaire pour cela.

La Compagnie, de cette façon, spéule et tire bénéfice de la maladie de ses agents.

Nous espérons que cet étrange abus va bientôt cesser.

G. D.

Le Gérant : WILLMANN.

Imprimerie H. PATIN et C°, 5, rue Laugier, Argenteuil